

E 2200 Paris 1/1642

*Le Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant, au Département politique**Copie d'expédition¹**T. n° 12*Paris, 9 février 1921²*(Reçu: 9 février 1921)*

Considérez comme très secret qu'hier après-midi s'est réuni Comité restreint du Conseil Société des Nations qui se compose de France, Espagne et Japon. Ces trois Messieurs se trouvèrent d'accord pour exprimer leur déplaisir de votre refus passage troupes vers Lithuanie et redoutent que cette décision ne puisse être interprétée comme atteinte au prestige du Conseil. Ils exprimèrent regret qu'avant de prendre décision, Conseil fédéral ne se soit pas davantage documenté sur modifications récentes de la question. Je crois savoir que si le Conseil discutait quant au fond décision suisse, il examinerait possibilité convoquer un de vos délégués pour fournir explication. Foch étudie transport par Italie et par mer.

1. *Pour la copie de réception, rédigée en allemand, cf. E 2001 (B) 8/27.*

2. *Par télégramme n° 13, daté du 9 février, 17 h., le Ministre de Suisse complétait son information: Ce matin le directeur politique Peretti m'a prié de passer au Ministère et m'a dit à titre personnel qu'au cours de la réunion hier comité restreint Conseil Société Nations a été vexé avoir appris par la presse décision Conseil fédéral. On s'attendait à une réponse directe de votre part soit à France qui avait fait démarche au nom Société Nations soit à cette dernière. Il paraît que les trois Messieurs réunis hier étaient assez montés et parlaient même de ne pas tenir à Genève le conseil prévu pour vingt un février; ils comprennent d'autant moins votre refus que Pologne et Lithuanie sont d'accord maintenant (E 2001 (B) 8/7).*

